



Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.

Conférence de presse
Berne, le 8 août 2018

L'attaque contre les mesures d'accompagnement menace les droits de tous les salarié-e-s

Discours de Vania Alleva, présidente du syndicat Unia

Trop peu de contrôles, trop de dumping salarial, une discrimination à l'encontre de catégories de salarié-e-s précaires et, d'une façon générale, des droits des salarié-e-s trop faibles : tels sont les problèmes du marché du travail suisse. Les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes doivent donc être renforcées. Les attaques irresponsables des conseillers fédéraux PLR contre la protection des salarié-e-s mènent à la catastrophe.

Sans salaires minimums valables, sans durée maximale du travail ni d'autres droits efficaces pour tous les salarié-e-s et sans contrôles ni protection collective des salarié-e-s, les entreprises conservent une position disproportionnée sur le marché du travail. Les contingents et d'autres formes discriminatoires de réglementation du marché du travail n'ont encore jamais pu remplacer des droits efficaces en faveur des salarié-e-s. C'est ce que montre l'expérience du statut de saisonnier qui a prévalu jusque dans les années 1990. Il a non seulement entraîné la surexploitation de catégories de travailleurs précaires, un travail au noir massif et des conditions d'existence inhumaines pour les personnes directement concernées, mais il a aussi généré une forte pression sur les salaires dans les « rapports de travail normaux ».

Attaques contre les droits des salarié-e-s

Avec l'introduction des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes avec l'UE, les syndicats ont obtenu de haute lutte des droits supplémentaires pour tous les travailleurs, permettant d'endiguer les conséquences les plus néfastes de l'exploitation dans notre pays. La libre circulation des personnes a supprimé au moins une partie des discriminations qui ont permis la surexploitation des travailleurs et, en conséquence, la forte pression générale sur les salaires et les conditions de travail. Et les mesures d'accompagnement destinées à éviter le dumping salarial et social renforcent le dispositif de contrôle et de défense des autorités, des institutions paritaires des partenaires sociaux et des syndicats. Elles renforcent les droits de tous les salarié-e-s sur le marché du travail.

Il n'est pas étonnant que cela ne plaise pas à tout le monde. Les profiteurs, la droite dure néolibérale, les employeurs qui pratiquent le dumping et les antisyndicaux à l'instar de Martullo-Blocher dénigrent le système régulateur des mesures d'accompagnement. Ils préféreraient avoir la main libre pour payer la main d'œuvre le moins cher possible. Les conventions collectives de travail étendues, les salaires minimums et les contrôles pour examiner dans la pratique le respect des droits des salarié-e-s les dérangent dans leur course au profit effréné.

Trahison des salarié-e-s

Jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement était conscient qu'il ne fallait pas céder à ce genre d'attaques contre les droits des salarié-e-s, qu'elles proviennent de fossoyeurs des acquis sociaux ou de bureaucrates néolibéraux de Bruxelles. Le Conseil fédéral avait tiré les leçons de la débâcle de 1992 : il ne peut pas simplement sacrifier les salarié-e-s sur l'autel du « marché libre » s'il entend poursuivre la voie bilatérale avec l'UE. Il faut renforcer les droits des salarié-e-s pour éviter que la peur domine. Si l'on prive les personnes de leurs droits, elles ne croiront plus que les règles les protègent. Elles suivront alors les démagogues de droite et leurs fausses promesses de protection faites de xénophobie et de discrimination.

Avec sa décision sur les lignes rouges de négociation pour l'accord-cadre institutionnel peu avant les vacances d'été, le Conseil fédéral a réaffirmé sa position. Un démantèlement de la protection des salarié-e-s n'est pas négociable ! Mais ces décisions n'ont manifestement pas plus de valeur que le papier sur lequel elles figurent. Les conseillers fédéraux PLR Schneider-Ammann et Cassis franchissent ces « lignes rouges » comme bon leur semble. Cela a commencé par des provocations publiques et des demi-démentis, et se poursuit maintenant dans des « négociations secrètes » sous l'égide du ministre de l'économie.

Ce que les fonctionnaires de Schneider-Ammann nous présentent est une effronterie. Il ne s'agit pas seulement de quelques adaptations techniques et de « solutions intelligentes » pour des points de détail. Tout est en jeu : non seulement la règle des huit jours est remise en question, mais aussi le nombre et la qualité des contrôles effectués en Suisse, les cautions et les sanctions à l'encontre des employeurs pratiquant la sous-enchère salariale ainsi que notre système éprouvé des conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire. Il s'agit d'une attaque générale contre les droits essentiels des salarié-e-s au nom du « marché ». Cela revient à sacrifier le principe « des salaires suisses pour le travail effectué en Suisse ».

La protection des travailleurs n'est pas négociable

Ce que ces Messieurs les conseillers fédéraux PLR font ici est une trahison des salarié-e-s ! Le respect des droits des travailleurs ? La protection des salaires ? Ils n'en ont que faire ! La liberté des entreprises à réaliser des profits toujours plus élevés est manifestement plus importante à leurs yeux que le droit des salarié-e-s à un travail, à des salaires permettant d'assurer le minimum vital et à des conditions de travail décentes. Nous n'entrerons pas en matière. Accord-cadre ou pas, notre tâche en tant que syndicat est de protéger les droits des travailleurs, leurs salaires et leurs conditions de travail.

Les conseillers fédéraux PLR compromettent le minimum de justice sociale existant sur le marché du travail suisse, et donc aussi la paix sociale. Ils se trompent sur le véritable problème : ce n'est pas la libre circulation des personnes avec l'UE, mais bien plus le fait qu'il y a toujours trop de salarié-e-s discriminés – titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, frontaliers, stagiaires, sans-papiers – et trop peu de droits des salarié-e-s et de contrôles vraiment efficaces. C'est ce que confirment les derniers rapports du Seco : l'immigration en provenance de la zone UE28/AELE a diminué de 11% par rapport à l'année précédente et même de 50% par rapport à 2013. En revanche, le salaire médian des personnes au bénéfice d'un permis L se situait en 2016 encore 19% au-dessous de la valeur pour tous les salarié-e-s (rapport de l'Observatoire). Et la sous-enchère des salaires usuels chez les employeurs suisses dans les branches sans CCT déclarées de force obligatoire a progressé en 2016-2017 de 12% dans les entreprises contrôlées.

Pour nous, les syndicats, il est donc clair que la Suisse doit encore éliminer les discriminations existantes et renforcer les mesures d'accompagnement. Nous ne devons pas protéger les frontières, mais les salaires et les conditions de travail, si nous ne voulons pas aller à la catastrophe.